



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

---

# Dossier d'Enquête Publique

-

## Création d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière





# Préambule

Le Riou de l'Argentière est un petit fleuve méditerranéen qui prend sa source dans le massif de l'Estérel (83) et dont l'embouchure se situe dans la partie urbaine de la commune de Mandelieu-la-Napoule (06).

Comme tous les cours d'eaux méditerranéens, le Riou de l'Argentière est affecté par des crues très rapides et violentes, à l'origine d'inondations sur la partie urbanisée aval.

C'est pourquoi, la commune de Mandelieu-la-Napoule a décidé de réaliser un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur ce bassin. Le programme complet a été labélisé en juillet 2014, et transféré à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) en juin 2016, suite au transfert de la compétence GEMAPI de la commune de Mandelieu-la-Napoule à la CACPL.

L'ouvrage de ralentissement dynamique des crues représente la principale action du PAPI. Il correspond aux axes VI (ralentissement des écoulements) et VII (gestion des ouvrages de protection hydraulique) du programme.

L'ouvrage de ralentissement dynamique des crues projeté permettra de créer une retenue d'eau temporaire pour écrêter les crues d'occurrence cinquantennale (92 m<sup>3</sup>/s) sur le site des Barnières (Fréjus / Tanneron (83)) et limiter les débordements dans les secteurs à enjeux humains et socio-économiques à l'aval, dans la partie urbanisée de Mandelieu-la-Napoule (06), et notamment les quartiers de Minelle et de Bon Puits. Il sera constitué par un barrage muni d'un pertuis ouvert dans le lit mineur, dont la vocation est de contrôler le débit, permettant le maintien de la continuité écologique et sédimentaire. En cas de dépassement de la capacité de l'ouvrage, le déversement s'effectuera par-dessus l'ouvrage, aussi un dispositif de dissipation de l'énergie sera positionné en aval immédiat.

Le dossier soumis à enquête publique comprend donc :

- une **Demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU)** : cette partie porte sur l'autorisation du projet vis-à-vis du Code de l'Environnement et particulièrement :
  - l'Autorisation Loi sur l'Eau et la maîtrise foncière nécessaire
  - l'Autorisation de Défrichement
  - l'Autorisation de Dérogation à l'atteinte aux espèces protégées
  - l'Etude des incidences Natura 2000
  - l'Etude d'Impact du projet sur l'environnement (écologique, social, fonctionnel, etc...)
  - l'Etude De Danger
- une **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** : cette partie porte sur l'autorisation du projet vis-à-vis du Code de l'Urbanisme et particulièrement :
  - la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fréjus (MEC-PLU)
  - l'Etude d'Impact du projet (identique à l'Etude d'Impact de la DAE)
  - l'enquête parcellaire du projet



# SOMMAIRE

## 1 NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

## 2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT COMMUNE AUX PROCEDURES DE DUP ET AEU

## 3 DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE (AEU)

### **TOME 1 – Demande d’Autorisation Environnementale**

0. Couverture
1. Courriers
2. Délibération de Conseil Communautaire n°42
3. CERFA
4. Demande d’Autorisation Environnementale
5. Etude d’Impact
6. Etude des Incidences Natura 2000
7. Demande d’Autorisation de Défrichement
  - 7.1 CERFA
  - 7.2 Plan de situation
  - 7.3 Plan cadastral

### **TOME 2 – AVP + Plans**

0. Sommaire du dossier AVP
1. Synthèse de l’AVP
2. AVP
3. Calendrier
4. Estimation
5. Dossier Plans
  - 5.0 Dossier de plans d’AVP
  - 5.0 Emprises des travaux et ouvrages
  - 5.1 Plan d’implantation des ouvrages et de la Zone d’Expansion des Crues (ZEC)
  - 5.2 Plan de détail des ouvrages
  - 5.3 Cahier des coupes types

### **TOME 3 – Documents Annexes à l’AVP**

- 6.0 Sommaire du dossier des annexes
- 6.1 Etudes Préliminaires
- 6.2 Etudes Hydrologiques



- 6.3 Etudes Hydrauliques
- 6.4 Etudes Géotechniques G2 AVP
- 6.5 Levés topographiques
- 6.6 Avant-Projet Sommaire (APS)

#### **TOME 4 – Etude De Dangers (EDD) et Dérogation Espèces Protégées**

- 6. Etude De Danger (EDD)
- 7. Demande de Dérogation espèces protégées
  - 7.1 Dossier de dérogation espèces protégées
  - 7.2 CERFA Faune
  - 7.3 CERFA Flore

#### **4 DOSSIER DE DEMANDE DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)**

- 0. Déclaration d'Utilité Publique
  - Mentions qui régissent l'enquête publique
  - Notice explicative
  - Plan de situation
  - Caractéristiques des ouvrages les plus importants
  - Estimation sommaire des dépenses
- 1. Avis des Domaines de Fréjus
- 2. Avis des Domaines de Tanneron
- 3. Plan Général des Travaux
- 4. Mise En Compatibilité du PLU de Fréjus
- 5. Etude d'Impact
- 6. Etude des Incidences Natura 2000
- 7. Réponses aux avis DUP et MEC PLU
- 8. Délibération n°42
- 9. Enquête Parcellaire
  - 10. Plan et état parcellaires Fréjus
  - 11. Plan et état parcellaires Tanneron

#### **5 EXAMEN AU CAS PAR CAS**

- 0. CERFA
- 1. Annexe 1 – Informations du maître d'ouvrage
- 2. Annexes 2 à 6 – Dossier de plans



3. Annexe 7 – Détail des mesures d’Evitement, Reduction et Compensation (ERC)
4. Annexe 8 – Evaluation simplifiée des incidences NATURA 2000
5. Annexe 9 – Présentation des variantes étudiées et analyse multicritères
6. Décision n°AE-F09319P0364

## **6 AVIS DES SERVICES PARTENAIRES**

1. Avis des services instructeurs
2. Réponses du maître d’ouvrage aux avis des services instructeurs
3. Avis favorable avec réserves de la MRAe en date du 12 août 2024
4. Mémoire du maître d’ouvrage en réponse à l’avis de la MRAe
5. Avis favorable avec réserves du CNPN en date du 20 février 2024
6. Mémoire du maître d’ouvrage en réponse à l’avis du CNPN

## **7 DOSSIER ADMINISTRATIF DE L’ENQUETE**

0. Arrêté d’ouverture d’Enquête
1. Décision de désignation du Commissaire Enquêteur
2. Avis d’Enquête
3. Certificats d’Affichage
4. Parutions dans la presse